

CONSEIL MUNICIPAL / PROCÈS VERBAL

SESSION ORDINAIRE DU QUATRE AOÛT DEUX MIL VINGT SIX

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois d'août à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Mulsans se sont réunis à la salle des fêtes de Mulsans en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressé par le maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Christel SACRÉ, le Maire.

Nombre de conseillers	13
Présents	07

Nom – Prénom	Présents	Absent(s) excusé(s)	Absent(s) non excusé(s)	Pouvoirs
SACRÉ Christel	X			
CABO Safiyé	X			
DAMIENS Pierre		X		G. LANGLOIS
GAUTIER Bénédicte		X		
JOLLET Olivier		X		
LANGLOIS Geneviève	X			
MARCHAL-ARNOUX Maryline	X			
MARGOËL Yann	X			
MAUGER Pierre		X		
MIDAVAINÉ Virginie		X		S. CABO
NOUVELLON Élodie	X			
NOUVELLON Guillaume		X		G. YVON
YVON Gaël	X			
TOTAUX	7	6		

Convocation du 28 juillet 2026

Monsieur le Maire SACRÉ Christel constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures et 30 minutes.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : YVON Gaël

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 22 juin 2026

DÉLIBÉRATION 2026 – 036	DÉCISION MODIFICATIVE N°1 TRANCHÉE DRAINANTE – CANIVEAUX
-----------------------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les crédits budgétaires pour permettre le paiement des travaux de tranchée drainante et des caniveaux sont insuffisants :
Il convient donc de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2151 (21) : Réseaux de voirie	11 438.00 €	021 (021) Vit de la section de fonct.:	11 438.00 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023 (023) Vit à la section d'investis :	11 438.00 €		
615221 (011) : Bâtiments publics :	- 11 438.00 €		
Total Dépenses : 11 438.00 €		Total recettes : 11 438.00€	

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

◆ Prochain conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au **14 septembre 2026**, avec la présence de **Pascal Huguet**, président de la **Communauté de communes Beauce-Val-de-Loire**, pour échanges sur les dossiers intercommunaux en cours.

◆ Feu d'artifice – Annulation et report

Le feu d'artifice prévu cet été a été **annulé par décision préfectorale**. Une réflexion est engagée concernant un **report à l'année prochaine**.

À ce jour :

- **Mulsans et Villexanton** ont donné un **avis favorable** au report.
- **La Chapelle-Saint-Martin** n'a pas encore transmis son retour.

◆ Colis des anciens – Options à étudier

Le conseil engage une réflexion sur l'organisation des **colis des anciens** pour la fin d'année. Plusieurs options seront étudiées lors du prochain conseil, à ce jour il y aurait :

- **20 colis pour les personnes seules,**
- **5 colis pour les couples.**

⌚ Fin de séance

La séance est levée à **19 h 05**.

Le Maire

Christel SACRÉ



Le secrétaire de séance

Gaël YVON